

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du mercredi 26 juin 2019**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-neuf, le 26 juin

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

19 juin 2019

et qu'elle a été faite le

19 juin 2019

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Jérôme FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michel ECARNOT **Courtefontaine :** M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain :** M. Jean-Louis ESPUCHE **Dampierre :** M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, M. Olivier MATHEVON, Mme Laure VALENTIN **Evans :** M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans :** M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY **Gendrey :** M. Pierre ROUX **La Barre :** M. Philippe GIMBERT **Louvatange :** M. Jérôme FASSETNET **Montmirey-le-Château :** Mme Monique VUILLEMIN **Mutigney :** Mme Christine LECOMTE **Offlanges :** M. Marc BARBIER **Orchamps :** M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN **Our :** M. Segundo ALFONSO **Pagney :** M. Michel GANET **Ranchot :** M. Eric MONTIGNON **Romain :** Mme Nathalie RUDE **Rouffange :** M. Didier TISSOT **Salans :** M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET **Saligney :** M. Gilbert LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIANO **Thervay :** Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES**Suppléés : La Bretenière :** M. Jean-Pierre VOUAUX **Rans :** M. Jean-Luc MORLIER **Taxenne :** M. Claude ALLEMAND **Vitreux :** M. Marc GENTY**Absents excusés : Dampierre :** M. Rémy MARTIN **Etrepigny :** M. Laurent CHENU **Evans :** M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans :** Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES **Monteplain :** M. Luc BEJEAN **Montmirey-la-Ville :** M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE **Orchamps :** M. Denis JEUNET, Mme Jessica RAMEL **Ougney :** M. Anthony DEMOUSSEAU **Plumont :** M. Michel GREMAUX **Serre les Moulières :** M. Claude TERON**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel ECARNOT**Procurations de vote :****Mandants :** Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) Mme Martine VERMOT DESROCHES (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS)**Mandataires :** M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS)*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h08 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents : 28**Absents suppléés : 4****Absents excusés : 12**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2019_06_117****Objet :**

Approbation du RPQS de l'exercice 2018 relatif à l'assainissement non-collectif

APPROBATION DU RPQS DE L'EXERCICE 2018 RELATIF A L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Vu les articles L.2224-5 et L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

Il convient, comme chaque année, d'adopter le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2018.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

ANNEXE

**SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(SPANC)**



**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du
Service Public d'Assainissement
Non Collectif
Exercice 2018**

**Présenté conformément à l'article L.2224-5 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

SOMMAIRE

1) Caractérisation technique du service	3
1.1) Organisation administrative du service	3
1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)	3
1.3) Mode de gestion du service	3
1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT).....	4
1.5) Activité du service.....	5
1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0).....	6
2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service.....	7
2.1) Fixation des tarifs en vigueur	7
2.2) Recettes d'exploitation.....	7
3) Indicateur de performance.....	8
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)	8
4) Perspective pour l'année 2018	8
4.1) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.	8

Indicateurs applicables en assainissement non collectif

à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs :

D301.0 : évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

D302.0 : indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Indicateurs de performance :

P301.3 : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

1) Caractérisation technique du service

1.1) Organisation administrative du service

Les collectivités territoriales regroupent :

Pour la Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) : Dampierre, Etrepigny, Evans, Fraisans, Courtefontaine, Gendrey, La Barre, La Bretenière, Louvatange, Montepain, Orchamps, Ougney, Our, Pagney, Petit Mercey, Plumont, Ranchot, Rans, Romain, Rouffange, Salans, Saligney, Sermange, Serre Les Moulières, Taxenne, Vitreux, Brans, Dammartin-Marpain, Moisse,y, Montmirey-la-Ville, Montmirey-le-Château, Mutigney, Thervay et Offlanges

Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

CC Jura Nord :

Nombre d'habitants desservis : environ 4 800.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif estimées : 1 473 installations environ.

1.2) Mode de gestion du service

Pour la CCJN, le service est géré en régie sur l'ensemble du territoire.

Le SPANC dispose d'un technicien à temps plein.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le service assure :

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est à dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

C'est une mission obligatoire (article L.2224-8 du CGCT). Le contrôle doit avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2012 puis selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans.

Ce contrôle est envisagé avec une périodicité de six ans.

Et à la demande du propriétaire :

- l'entretien des installations (vidange des fosses),
- les travaux de réalisation d'installation nouvelle,
- les travaux de réhabilitation des installations,
- le traitement des matières de vidange.

La prestation de service concernant l'entretien est effectuée par l'entreprise Hydropompage.

Activité du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD

Prestations		2017	2018
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle	8	25
	Contrôle de conception d'installation réhabilitée	15	9
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle	15	6
	Contrôle de bonne exécution d'installation réhabilitée	22	4
	Diagnostic de l'existant	136	0
	Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	40	0
	Diagnostic vente immobilière	12	27
Entretien des installations (vidanges et autres)			Pas de donnée
Traitement des matières de vidanges (en nombre de m ³ traités)			

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	20	0
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	Oui	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	Oui	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	Oui	30	30
TOTAL			100	80
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	10	10
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	Non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	Non	10	0
TOTAL			40	10

Ce tableau est commun aux 3 collectivités. La partie B n'est prise en compte que si le total de la partie

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le 09/07/2019



ID : 039-243900560-20190626-DCC2019_06_117-DE

A est égal à 100 ce qui n'est pas le cas car les zonages d'assainissement n'ont pas tous été soumis à enquête publique.



Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations fixant les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
19/12/2008	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée : 90 €
19/12/2008	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée : 60 €
15/11/2012	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations ayant déjà subit une visite : 150 €
16/12/2009	Diagnostic des installations n'ayant jamais subit de contrôle: 150 €
15/11/2012	Diagnostic des installations dans le cadre d'une vente immobilière 150 €

Le service est-il assujetti à la TVA ?

Oui

Non

Recettes d'exploitation

Montant des recettes :	2017	2018
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	576 €	2610 €
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	1080 €	636 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	13056 €	576 €
Contrôle de bon fonctionnement (À partir du second contrôle)	2520 €	
Diagnostic vente immobilière	1800 €	4050 €
Entretien (vidanges)		
Majoration de la redevance	192 €	
TOTAL des recettes liées à la facturation des abonnés	19 224 €	7 872 €



Indicateur de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Il est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 200, le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Soit :

(Nbr d'installations neuves ou réhabiliter déclarées conformes suite aux contrôle de l'exécution + nombres d'installations ne présentant pas de dangers) / Nbr total d'installations contrôlées depuis la création du service

	2018
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	11
Nombre total d'installations ne présentant pas de dangers sanitaires	1 323
Nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	1 473
Taux de conformité [%]	89,8 %

Perspective pour l'année 2019

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.

